



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

la séance est ouverte à 18h30

LE CONSEIL :

ENTEND MME LA PRESIDENTE faire l'exposé des principaux événements qui ont marqué la Communauté d'Agglomération du Calaisis depuis la dernière réunion de l'Assemblée Communautaire.

ENTEND MME LA PRESIDENTE donner lecture du compte-rendu des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Communautaire (délibération 2016-02 du 04 février 2016), en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FIXE, à l'unanimité, à 52 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté issue de l'extension, après intervention de M.HAMY.

APPROUVE, à l'unanimité, la rédaction des nouvelles compétences de la Communauté d'Agglomération du Calaisis et selon la procédure rappelée dans la délibération, avec effet au 1^{er} janvier 2017, après interventions de M.HENIN, MME MATRAT et réponse de MME la Présidente.

ACCORDE, à l'unanimité, délégation à Madame la Présidente, pour la durée de son mandat, des attributions mentionnées dans la délibération.

PREND ACTE, à l'unanimité, du rapport d'activité 2015 de la Communauté d'Agglomération du Calaisis, après intervention de M.HENIN.

DECIDE, à l'unanimité, d'instituer et de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Calaisis à compter du 1^{er} janvier 2017.

DECIDE, à l'unanimité, d'instaurer un lissage du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 1636 B undecies du Code général des impôts, après intervention de M.HENIN et réponse de M.HAMY.

DECIDE, à l'unanimité, d'arrêter le montant des subventions 2016 en complément de celles ayant déjà fait l'objet d'une délibération antérieure et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, les différentes conventions et toutes les pièces à intervenir.

*Toute la correspondance doit être adressée à Madame la Présidente
76 Bd Gambetta – CS 40021 – 62101 CALAIS CEDEX - Télécopie : 03-21-19-55-09*



VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°3 du budget général.

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget Aéroport Calais-Dunkerque.

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget annexe SPANC.

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget Fouilles archéologiques.

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget Développement numérique.

APPROUVE, à l'unanimité, le recrutement d'un chargé de communication contractuel pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2016, et en **FIXE** la rémunération.

APPROUVE, à l'unanimité, le recrutement d'un technicien contractuel à temps complet au service assainissement pour une durée de 1 an à compter du 06 octobre 2016, et en **FIXE** la rémunération après intervention de M. ROUSSEL et réponse de MME la Présidente.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à signer le contrat de recrutement de l'enseignant de musique actuelle, **FIXE** la rémunération du contractuel et **AUTORISE** la signature des avenants à la convention permettant l'attribution de la subvention, après intervention de MME MATRAT et réponse de MME la Présidente.

APPROUVE, à l'unanimité, le recrutement d'un chargé de mission du développement économique et touristique contractuel pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2016, et en **FIXE** la rémunération après interventions de M.HENIN, MME MATRAT et réponse de MME la Présidente.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à procéder ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, aux recrutements des agents contractuels nécessaires à la réalisation des travaux post fouille du chantier IFA 2000 de Sangatte et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération.

AUTORISE, à l'unanimité, les vacances dans le cadre de l'Escale à Calais ; **FIXE** la rémunération et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, les conventions correspondantes, après intervention de M. HENIN et réponses de M.CAMBRAYE et de MME la Présidente.

APPROUVE, à l'unanimité, le recrutement de cinq vacataires par contrat de vacation dans le cadre de la classe préparatoire aux écoles supérieures d'art ; **FIXE** le taux d'intervention sur la base d'une vacation horaire d'un montant brut de 70 € et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, les contrats à intervenir.

APPROUVE, à l'unanimité, la constitution du groupement de commandes entre la Ville de Calais, la Communauté d'Agglomération du Calais, le CCAS de Calais et la Caisse des Ecoles de Calais pour l'acquisition de titres restaurant ; **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection :

*Toute la correspondance doit être adressée à Madame la Présidente
76 Bd Gambetta – CS 40021 – 62101 CALAIS CEDEX - Télécopie : 03-21-19-55-09*



- à signer et à exécuter la convention de groupement de commandes ainsi que tout avenant pouvant intervenir ultérieurement ;
- d'autoriser la consultation par voie d'appel d'offres et dans le cas d'insuccès, de procéder, sur décision de la commission d'appel d'offres, soit au lancement d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit au lancement d'une procédure négociée ;
- à signer l'accord-cadre en résultant ainsi que tous documents utiles à intervenir ultérieurement dont l'incidence financière demeure dans le cadre de la quantité maximale fixée par le marché ;
- à prendre toute décision relative à l'exécution du marché, y compris celle consistant à procéder à la mise en œuvre de la résiliation du contrat si cela s'avère nécessaire après intervention de M. ROUSSEL, réponses de M.CAMBRAYE et de MME la Présidente.

DECIDE, à l'unanimité, d'allouer aux organisations syndicales une dotation totale de 1 500€ et **AUTORISE** la répartition de cette somme en fonction du pourcentage des voix recueillies respectivement par les organisations syndicales aux dernières élections professionnelles. (Deux organisations syndicales n'ayant pas encore fourni les pièces nécessaires pour obtenir cette subvention, les crédits non affectés seront défalqués de l'enveloppe globale), après intervention de MME la Présidente.

APPROUVE, à l'unanimité, le rapport de gestion 2015 de la SEM TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX, après intervention de M.HENIN et réponses de MME la Présidente, M.HAMY, M.DUMONT.

APPROUVE, à l'unanimité, la cession de l'atelier B3, sis à Calais sur la parcelle cadastrée BT 257 et représentant une surface de bâtiment de 675 m², ainsi que les espaces attenants tels qu'ils ressortiront du document d'arpentage à la société ABMC ou au profit des éventuels substitués à elle, moyennant le prix principal de 117 000 euros HT, TVA en sus ; et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tous les actes relatifs à la formalisation de cette opération après intervention de M. HENIN et réponse de MME la Présidente.

APPROUVE, à l'unanimité, la cession des ateliers B1 et B2, sis à Calais sur la parcelle cadastrée BT 257 et représentant une surface de bâtiment 1 568 m² au total, ainsi que les espaces attenants tels qu'ils ressortiront du document d'arpentage à la société STCL ou au profit des éventuels substitués à elle, moyennant le prix principal de 283 500 euros HT, TVA en sus et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tous les actes relatifs à la formalisation de cette opération.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, l'avenant n°2 de la convention cadre de partenariat Cap Calaisis/EPF.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, l'avenant n°3 de la convention cadre de partenariat Cap Calaisis/EPF.

*Toute la correspondance doit être adressée à Madame la Présidente
76 Bd Gambetta – CS 40021 – 62101 CALAIS CEDEX - Télécopie : 03-21-19-55-09*



AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 25-I-1° et 67 du décret n°2016-360 du 25 mars relatif aux marchés publics concernant les travaux d'installation de fibres optiques dans les infrastructures de l'opérateur historique Orange et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le marché avec le ou les prestataires retenus ainsi que de prendre toute décision relative à son exécution.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 25-I-1° et 67 du décret n°2016-360 du 25 mars relatif aux marchés publics concernant les travaux d'infrastructures fibres optiques et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le marché avec le ou les prestataires retenus ainsi que de prendre toute décision relative à son exécution.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 25-I-1° et 67 du décret n°2016-360 du 25 mars relatif aux marchés publics concernant la gestion du refuge fourrière animalier et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le marché avec le ou les prestataires retenus ainsi que de prendre toute décision relative à son exécution.

APPROUVE, à l'unanimité, la convention à intervenir entre Objectif EcoEnergie, obligé du dispositif des CEE par délégation d'obligations, et la Communauté d'Agglomération du Calais ; **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la présente convention et toutes pièces se rapportant à cette délibération et **APPROUVE** le lancement de la campagne d'information à compter du 3 octobre 2016.

APPROUVE, à l'unanimité, le rapport d'activité 2015 de la Ligue Protectrice des Animaux du Calais.

APPROUVE, à l'unanimité, le rapport d'activité 2015 du SEVADEC.

APPROUVE, à l'unanimité, le rapport d'activité 2015 du SITAC après interventions de MME MATRAT, M.HENIN, M.ROUSSEL et réponses de MME la Présidente, M.MIGNONET, M.ALLEMAND.

APPROUVE, à l'unanimité, le plan de financement de la mission d'ingénierie et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, les documents s'y rapportant, après intervention de M.HENIN.

APPROUVE, à l'unanimité, le plan de financement de l'action « Travail de rue » déposée par l'association La Spirale ; DECIDE d'accorder, conformément au plan de financement présenté par l'association, une subvention de 10 000 € et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, les documents s'y rapportant.

*Toute la correspondance doit être adressée à Madame la Présidente
76 Bd Gambetta – CS 40021 – 62101 CALAIS CEDEX - Télécopie : 03-21-19-55-09*



APPROUVE, à l'unanimité, le partenariat avec la Ville de Calais concernant l'exposition « Extraordinaires machines » du Musée des beaux-arts et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention de partenariat avec la Ville de Calais ou tout autre document afférent.

APPROUVE, à l'unanimité, le partenariat avec le Conseil Départemental concernant le « renforcement de la citoyenneté territoriale en faveur des arts et de la culture » et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention de partenariat durable 2015-2017 avec le Conseil Départemental ou tout autre document afférent.

APPROUVE, à l'unanimité, le contenu de la convention d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à négocier les termes de la convention et l'évolution des programmes d'actions avec les institutions et bailleurs sociaux partenaires ainsi qu'à signer tout document nécessaire à l'exécution de la convention d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et tout autre document à intervenir.

VALIDE, à l'unanimité, l'action bénéficiant de l'appel à projet Economie Sociale et Solidaire ; **DECIDE** d'accorder, conformément au tableau, la subvention à l'association assurant la maîtrise d'ouvrage de l'action et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, tout document s'y rapportant.

APPROUVE, à l'unanimité :

- l'instauration de la taxe de séjour au niveau intercommunal à compter du 1^{er} janvier 2017 et décide d'adopter le régime fiscal forfaitaire pour les aires de camping-cars et parcs de stationnement touristique, et au réel pour l'ensemble des établissements et équipements relevant d'une autre nature ;

-la période de perception au mois échu pour les hôtels de tourisme selon les modalités suivantes : déclaration par le redevable au plus tard le 10 de chaque mois M+1 pour l'ensemble du mois M ;

-la période de perception au trimestre échu pour l'ensemble des établissements et équipements relevant d'une autre nature que les hôtels de tourisme ; (calendrier détaillé dans la délibération)

-la collecte de la taxe de séjour intercommunale par les services de la Communauté d'Agglomération du Calaisis, au moyen de titres de recettes émis à l'encontre des redevables sur la base des taux fixés dans la délibération pour l'année 2017.

Après interventions de MME MATRAT, M. HENIN et réponses de MME la Présidente, M. PESTRE, M. GRENAT.

*Toute la correspondance doit être adressée à Madame la Présidente
76 Bd Gambetta – CS 40021 – 62101 CALAIS CEDEX - Télécopie : 03-21-19-55-09*



APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2015 de l'Office de Tourisme Intercommunal « Calais Côte d'Opale » ainsi que la décision du comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal « Calais Côte d'Opale » de reporter l'excédent 2015, d'un montant de 1 114,69 euros, sur le budget 2016, et **DECIDE** de maintenir et arrêter le montant de la subvention 2016 de l'Office de Tourisme Intercommunal « Calais Côte d'Opale » à 600 000 euros maximum.

La séance publique est levée à 20H50

Le Conseil Communautaire se réunit ensuite en huis clos conformément à l'article L.5211-11 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROUVE, à l'unanimité, la demande de remboursement de prothèses auditives, après prise en charge du Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer l'ensemble des documents y afférents.

La séance est levée à 20H55

Calais, le 28 septembre 2016

Natacha BOUCHART
Présidente de l'Agglomération
Maire de Calais
Vice-Présidente Région Hauts-de-France

*Toute la correspondance doit être adressée à Madame la Présidente
76 Bd Gambetta – CS 40021 – 62101 CALAIS CEDEX - Télécopie : 03-21-19-55-09*